Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_016-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 février 2026

L'an 2026, le jeudi 5 février à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 30 janvier, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Joël MAGUER, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Christine DROUAL, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, Hervé LE FLOC'H, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Véronique LE ROUX, Michel LINCY, Jean-Charles LOHE, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs : Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, David GUILLOUX à Laurent JACQUES, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Hervé LE FLOC'H à Christophe BOURLES, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***26***
Votants :	***34***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Carole LE YAOUANQ

2026_016

Tourisme/Culture/Patrimoine – Base nautique - Réajustement du tarif groupe pour le tir à l'arc

Le conseil communautaire du 30 janvier 2025 a validé la création d'une nouvelle activité à la base nautique de Priziac : le tir à l'arc. Celle-ci a été lancée en juillet 2025.

Pour la clientèle groupe, un tarif spécial a été voté : forfait de 160 € la séance pour 4 à 12 personnes. Il s'avère qu'en terme de communication et de gestion, il est plus simple d'avoir un tarif par personne.
C'est pourquoi il est proposé d'appliquer un tarif de 13.50 € / personne / séance pour un groupe à partir de 12 personnes. Pour le client, ce tarif sera plus clair et plus intéressant.

Pour rappel, le tarif individuel actuellement en vigueur est de 15 €/ personne la séance (1h30).

A titre de comparaison, le tarif proposé est inférieur au tarif pratiqué ailleurs :
Exemple à la base de loisirs de Guerlédan, 186 € la séance pour 12 personnes maximum. La base de loisirs du Kreizh Breizh appliquera en 2026, un tarif de 210 € pour 12 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260205-2026_016-DE

- de valider le nouveau tarif proposé pour l'activité tir à l'arc en groupe.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.02.11 08:46:55 +01'00'